#### VAL-DE-REUIL

DEPARTEMENT DE L'EURE ARRONDISSEMENT DES ANDELYS CANTON DE VAL-DE-REUIL

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

#### DATE DE SEANCE

12 février 2024

### DATE DE CONVOCATION

06 février 2024

#### DATE D'AFFICHAGE

14 février 2024

#### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRESENTS 22

PROCURATION(S) 10

VOTANTS 32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire. Notifiée aux intéressés.

Le Maire

#### Le DOUZE FÉVRIER DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

<u>Etaient présents</u>: MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, TERNISIEN, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

<u>Etaient excusés</u>: MM. GODEFROY, GRESSENT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, BATAILLE, DELIENCOURT, MANTSOUAKA-MASSALA.

**Était absent** : M. THIERY

Avaient donné pouvoir: Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, Mme POUHÉ à M. JAMET, Mme BATAILLE à M. LEGO, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GRESSENT à M. AVOLLÉ, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme DUVALLET.

M. Christophe COPLO est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

#### Assistaient à la séance :

Fonctionnaires: MM. TRISTANT, TOUTAIN, EL OUERDIGHI, ROIX, QUEVAL, BOUTTIER, SWIECH, DELALANDE et Mmes GUIBERT, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA, BEAUTÉ.

#### **Délibération N°15**

# FONCIER – PARC DES SPORTS – ACHAT DE TERRAINS A L'EPF NORMANDIE – APPROBATION.

## M. Dominique LEGO expose au Conseil municipal:

Lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, il a été décidé de rendre constructibles les terrains situés au sud de la voie de l'Orée. Sur 50 hectares au total, 25 seront dédiés au développement d'activités économiques, le long de la voie de l'Orée, 5 permettront l'implantation d'un nouveau quartier, au nord de la chaussée de Ritterhude, et le reste sera conservé comme réserves foncières (entre le lycée, le monument mémoire et paix, et Aptar). Afin d'assurer une transition douce entre les zones d'activités et de logements, les deux coulées vertes existantes (une venant de la forêt le long des data center, l'autre située au nord du Cavé) seront prolongées vers la ville et vers la forêt, conformément au plan ci-joint.

Des conventions ont été signées avec l'<u>Etablissement Public Foncier de Acquisé de jéception en préfecture acquait de s'est positionnée sur les réserves foncières et de létraismission : 3302/2024 l'habitat. Vous avez déjà délibéré pour racheter les terrains situés à l'angle de la</u>

chaussée de Ritterhude et de la voie de l'Orée pour y construire des logements,

Il est proposé de racheter une seconde tranche de terrains, sur 16 235m², parcelles cadastrées VI 584/587/590/596 et 606, entre le quartier du Cavé et le parc des sports. La vente se fera à 11 770,70€, soit moins d'un euro par m², conformément à l'avis formulé par le service des Domaines.

# Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, Après en avoir délibéré A l'unanimité

- AUTORISE le rachat à l'Etablissement Public Foncier de Normandie des parcelles VI 584/587/590/596 et 606 (16 235m²) pour un coût de 11 770,70€;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs de rachat.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits, Et ont les membres signé au registre après lecture.

> POUR EXTRAIT CONFORME Marc-Antoine JAMET

Accusé de réception en préfecture 027-212707012-20240212-D-24-02-15-DE Date de télétransmission : 13/02/2024 Date de réception préfecture : 13/02/2024